



Pour stopper le démantèlement de nos lycées professionnels : Retrait de la réforme Grandjean !

La ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnelle multiplie les provocations à l'égard des Lycées professionnels et de leurs personnels en voulant imposer une dégradation brutale et scandaleuse de la classe de terminale, faire passer la carte de formation sous le contrôle des préfets et en annualisant le temps de travail des PLP. Après un bac pro de 3 ans, c'est un bac pro de 2,5 ans, voire de 2 ans qu'organise le ministère. Au prétexte de diversification, le ministère détournerait un grand nombre d'heures de cours pour répondre à une commande présidentielle : augmenter le nombre de semaines de stages. C'est toute l'architecture du bac pro qui est laminée avec une véritable destruction de l'année de terminale qui est engagée. Nos organisations syndicales ne peuvent pas accepter ce saccage de l'enseignement pro qui préfigure en plus la redite de « l'échec criant du bac Blanquer ». Inacceptable quand nos élèves ont besoin de plus et mieux d'école. La réforme Grandjean, c'est aussi la refonte de la carte des formations qui prévoit la réduction de 15 % des places de formations actuelles décrétées « non-insérantes » à la rentrée 2026 sous prétexte de non rentabilité. Ces mesures entraîneront de facto des suppressions de postes ou des reconversions forcées de PLP, nous ne pouvons l'accepter. Cette réforme organise aussi, dans les faits, une mise sous tutelle de la carte de formation des LP. En effet, la concertation sera menée sous la direction du préfet ou du sous-préfet, en présence de chefs entreprises, au cours de réunions de bassin dès janvier 2024. Avec cette méthode, quelle est la place des personnels et de leurs représentants, et de ceux qui siègent dans les instances comme le CREFOP, le CSA... ? L'enseignement professionnel initial sous statut scolaire dépendra-t-il toujours du ministère de l'Éducation Nationale dans les années à venir ?

Et enfin, comme si cela ne suffisait pas, la DGESCO vient d'annoncer le 24 novembre une remise en cause frontale du temps de travail des PLP. La ministre déléguée indique que les 6 semaines de stage sans certification devront être compensées intégralement par tous les professeurs : c'est l'annualisation qui se profile à la prochaine rentrée pour tous les PLP. L'ensemble de ces mesures ne sont ni de l'intérêt des élèves ni celui des personnels. Avec les personnels, nous refusons ce projet : le ministère portera la lourde responsabilité d'un accroissement du décrochage scolaire, de résultats en baisse aux examens et d'une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels. Le ministère veut prendre de court les PLP, les élèves et leurs organisations représentatives dans un agenda très rapide : les textes passeront au Conseil supérieur de l'Éducation le 14 décembre pour une application pour la rentrée 2024 ! C'est une nouvelle fois un profond mépris envers les PLP et leurs syndicats.

OBJECTIF LYCEES PROFESSIONNELS A L'ARRET LE 12 DECEMBRE

Pour stopper ce démantèlement organisé de nos lycées professionnels

Pour la défense du statut et des postes des PLP

Contre la dégradation de la classe de terminale

Pour le retour à la tutelle unique de l'Éducation nationale

Pour la suppression du bureau des entreprises au sein des LP

L'intersyndicale de l'EN 22 FNEC FP FO, FSU, FEP et SGEN-CFDT, CGT educ'action, UNSA, SUD Education et appelle tous les personnels à se réunir pour préparer la

GREVE LE MARDI 12 DECEMBRE

AG des personnels : 10h00 salle B 106 Centre Curie, 4 rue F. Le Dantec à Saint-Brieuc (parking gratuit),

RASSEMBLEMENT devant la Préfecture à 11h30 (Une demande d'audience à la Préfecture est faite pour 13h30)

Venez participer aux Heures Mensuelles d'Info Syndicales pour préparer ce rassemblement